

## *Nos Frangins*, de Rachid Bouchareb (2022)

Compte rendu de film

**Emmanuel Naquet**

---



### **Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/histoirepolitique/13179>

DOI : [10.4000/histoirepolitique.13179](https://doi.org/10.4000/histoirepolitique.13179)

ISSN : 1954-3670

### **Éditeur**

Centre d'histoire de Sciences Po

### **Référence électronique**

Emmanuel Naquet, « *Nos Frangins*, de Rachid Bouchareb (2022) », *Histoire Politique* [En ligne], Comptes rendus, mis en ligne le 07 septembre 2023, consulté le 09 septembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/histoirepolitique/13179> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoirepolitique.13179>

---

Ce document a été généré automatiquement le 9 septembre 2023.

Tous droits réservés

---

# *Nos Frangins*, de Rachid Bouchareb (2022)

Compte rendu de film

Emmanuel Naquet

---

## RÉFÉRENCE

*Nos Frangins* [film], de Rachid Bouchareb (2022), 92 minutes

1 À la suite de la mort du jeune Nahel à Nanterre le 27 juin 2023, dans des conditions que la justice doit éclaircir, les derniers soulèvements en France dans les « cités », « quartiers » et autres banlieues ont remis sur le devant de l'actualité les « bavures », voire les « violences » policières, pour reprendre les termes de certains acteurs et observateurs de la chose publique. On ne discutera pas dans le cadre d'un simple compte rendu du film de Rachid Bouchareb, *Nos frangins*, sur les meurtres de Malik Oussekine et d'Abdel Benyahia, de la validité de tel ou tel terme, même si un débat lexicologique fait toujours sens. De même que le choix des mots est important, il est cependant essentiel de confronter des événements similaires ou proches. Or, à l'occasion des dernières émeutes urbaines, certains médias ont été très (trop) prompts à faire une analogie entre les décès de Nahel C. en 2023 et de Malik Oussekine en 1986. Certes, les auteurs de ces meurtres appartiennent tous les deux à l'institution policière, mais les circonstances et les contextes des décès des deux jeunes sont fort différents, nous allons le voir.



- 2 On le sait, Rachid Bouchareb est un réalisateur engagé, dès ses premiers longs métrages, dans un cinéma social et politique, de *Cheb* (1991) relatif à la trajectoire d'un jeune beur expulsé de France vers l'Algérie à *Poussières de vie* (1995) qui suit le cheminement du fils d'un officier noir américain et d'une Vietnamiennne abandonnée par son père lors du retrait de l'armée américaine du Vietnam en 1975. Les accueils critiques ont immédiatement été très favorables et, depuis trente ans, les multiples récompenses de la profession ont confirmé sa place majeure dans le 7<sup>e</sup> Art. Tout au long d'une importante filmographie, il a porté un regard post-colonial en s'emparant de problématiques mémorielles à travers, par exemple, *Little Sénégal* (2001), puis *Indigènes* (2006) et *Hors-la-loi* (2010) qui l'ont fait davantage connaître du public. Ce dernier opus est donc bien dans la continuité d'un travail de mémoire à la manière d'un Costa-Gavras, ici valorisé par de beaux acteurs, Lyna Khoudri et Reda Kateb, qui représentent le frère et la sœur de Malik Oussekine, Samir Guesmi, qui incarne le père d'Abdel Benyahia, et Raphaël Personnaz l'inspecteur de l'Inspection générale des services (IGS), aujourd'hui intégrée dans l'Inspection générale de la police nationale (IGPN). Des rôles servis par la musique d'Amine Bouhafa – à qui l'on doit, entre autres, la bande-son des films *Tumbaktu*, *Gagarine* ou *Le Sommet des dieux*.
- 3 Un bref rappel des faits. Dans la nuit du 5 au 6 décembre 1986, deux hommes d'origine algérienne sont tués : Abdel (Abdelouahab) Benyahia, 19 ans, vivant dans la Cité des 4 000 à La Courneuve, d'une balle en plein cœur tirée par un inspecteur de police en civil, en dehors du service et ivre (1,86 grammes d'alcool dans le sang), à Pantin, devant un bar dorénavant mal nommé, le « Tout va bien »<sup>1</sup>... ; Malik Oussekine, 22 ans, frappé à coups de pieds et de matraques par trois policiers « voltigeurs »<sup>2</sup>, à Paris, rue Monsieur-

le-Prince, lors des manifestations étudiantes contre la loi Devaquet. Pendant deux jours, les décès sont cachés aux familles et à l'opinion publique.

- 4 Dans un temps où les smartphones et les réseaux sociaux n'existaient pas, l'intérêt du film est multiple. Au regard du format, Rachid Bouchareb n'étire pas le récit mais le ramasse, sans se lancer dans une longue enquête filmée. Cette relation choisit, en effet, pour s'approcher au plus près des faits, d'insérer des archives (reportage, journaux télévisés) – sans doute trop, mais pour fournir autant de preuves de la véracité de sa démarche. S'inscrivant dans le passé – nous sommes replongés dans les manifestations étudiantes contre le projet de loi Devaquet<sup>3</sup> –, le narratif ne délaisse pas la fiction en s'attachant à l'inquiétude puis à la douleur des familles. Évitant la dramaturgie, avec une mise en scène épurée, oscillant entre l'individuel, l'intime, d'une part, et l'institutionnel, le politique, d'autre part, il balance entre l'incompréhension des proches et leur rejet de la première position officielle. La lumière sombre et la couleur grise, singulièrement pour les images tournées à l'institut médico-légal, symbolisent une nuit d'hiver, mais aussi un crépuscule républicain, quand le monopole légitime de la violence d'un pouvoir aboutit à la mort<sup>4</sup>. Dans cette autopsie de deux bavures, la part de l'artiste apparaît également tant dans la mise en scène que dans le scénario. Deux protagonistes jouent ainsi un rôle remarquable : l'inspecteur de la « police des polices », qui affronte sa hiérarchie, et un employé musulman de l'institut médico-légal qui accompagne les deux corps avec une dignité et une spiritualité notables.
- 5 Un autre apport fondamental du film réside dans un parallèle simultané des deux événements. Tandis que l'affaire Malik Oussekin fut médiatisée<sup>5</sup> et est étudiée<sup>6</sup>, le crime dont est victime Abdel Benyahia ne l'est pas du tout, bien que la grande manifestation de protestation – 1 million de personnes – du 10 décembre 1986, dont la photographie de la tête du cortège est reprise comme affiche du film, associât les deux jeunes Beurs. Dans le cas du meurtre d'Abdel Benyahia, il ne s'agit pas *stricto sensu* d'une « bavure policière », car l'officier n'est pas en mission, mais d'une exécution commise par un homme illégalement armé et sous l'emprise de l'alcool. Au contraire, celui de Malik Oussekin relève bien d'une bavure, les trois policiers agissant dans l'exercice de leur mission, le maintien de l'ordre. Mais au-delà de ces meurtres et des conditions de leur réalisation, le réalisateur fait, en creux, œuvre de sociologue.
- 6 Effectivement, d'une part le spectateur assiste à la soumission du père et du frère d'Abdel, qui savent que l'institution policière ment – il y a même la volonté de culpabiliser la famille, qui, dans la fiction, renonce à toute action judiciaire et médiatique. En réalité, le comité Justice pour Abdel est constitué, dont Rachid Bouchareb ne dit mot – pourquoi ? – et dont l'avocat n'est autre que Jacques Vergès, qui obtient que l'inculpation au départ correctionnelle, devienne criminelle. Le réalisateur ne s'appuie pas non plus sur un court métrage (*Abdel pour mémoire. Malik à Paris, Abdel en banlieue, Plus jamais ça !*) spécialement monté par Mogniss H. Abdallah pour IM'média à l'occasion du procès du policier, en 1988. Fondé sur les témoignages du père et du frère de la victime, mais aussi de témoins et de Jacques Vergès qui s'interrogent sur un racisme antiarabe. Cette mobilisation n'est pas évoquée ; elle ne fut certes pas comparable à celle que la mort de Malik Oussekin a provoquée, la famille de Malik Oussekin exigeant d'emblée toute la vérité.
- 7 De même, au-delà de cette affaire d'État que fut la mort de Malik Oussekin, est montré le fossé générationnel entre les parents, arrivés au lendemain de la guerre d'Algérie – la mère d'Abdel Benyahia ne parle pas français –, et certains de leurs enfants appartenant

à la deuxième génération, ne cherchant pas l'invisibilité, mais revendiquant au contraire l'égalité et la transparence. Toutefois, on peut regretter l'absence de protagonistes déterminants : ainsi que le montre Julien Bouquerelle, des corps intermédiaires de gauche, notamment la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), alors premier syndicat de police dirigé par Bernard Deleplace, la Ligue des droits de l'Homme (LDH)<sup>7</sup>, SOS-Racisme et l'Union nationale des étudiants de France, indépendante et démocratique (UNEF-ID)<sup>8</sup> ou le Parti socialiste ont occupé une place importante dans la médiatisation de la cause.

- 8 En revanche, il ne faut pas falsifier l'histoire : ce que certains observateurs et acteurs appellent l'islamophobie, attestée aujourd'hui, entre autres, par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, n'apparaît pas dans le film, et pour cause, puisqu'elle n'est ni comparable ni même mesurable à celle de 2023. Mais la liberté de conscience, évoquée par la possible conversion de Malik Oussekinge au catholicisme, est posée par le réalisateur.
- 9 Surtout, c'est l'une des actualités fortes du film, le réalisateur permet de s'interroger, avant comme après les émeutes urbaines de 2023, sur le contrôle des forces de l'ordre. Leur latitude d'action ayant été nettement élargie depuis 2015, des juristes demandent la création d'une autorité indépendante du pouvoir, dépassant le recours à l'IGPN et à la justice. Au-delà, une autre et capitale question est posée, celle de la confiance d'une société dans ses gardiens de la paix<sup>9</sup>.
- 10 Pour filer la formule de Julien Bouquerelle, l'affaire Oussekinge s'avère alors un symbole et constitue déjà un syndrome et, contrairement à ce qu'a pu affirmer le député La République en marche (devenu Renaissance), Jean-Michel Fauvergue en 2019, prônant une police au contact des manifestants, il ne s'agit pas d'« oublier l'affaire Malik Oussekinge », et toutes les autres, bien au contraire, car s'il n'y a pas de devoir de mémoire, il y a des leçons d'histoire.

---

## NOTES

1. C'est seulement depuis 2015, à la suite des attentats terroristes à Paris et à Saint-Denis, les policiers et gendarmes peuvent porter leur arme hors de leur service, avec l'autorisation de la hiérarchie pour chaque membre des forces de l'ordre.

2. Le peloton de voltigeurs motorisés (PVM) était une brigade de policiers montés à moto au sein de la préfecture de Police de Paris. Instituée en 1969 par le ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin, au lendemain de Mai 68, elle a été dissoute après la mort de Malik Oussekinge. Les policiers étaient équipés de « bidules », matraques en bois d'acajou d'environ un mètre déjà utilisées notamment durant la répression des manifestations pour l'indépendance de l'Algérie.

3. Lors de la première cohabitation entre François Mitterrand, président de la République, élu lors de l'alternance de 1981, et Jacques Chirac, nommé Premier ministre, car son parti est arrivé en tête de la coalition de droite RPR-UDF victorieuse aux élections législatives en 1986. La réforme de l'Université portée par Alain Devaquet, député RPR du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, ministre de l'Enseignement supérieur, proposant notamment une sélection à l'entrée à l'Université, est fortement contestée par des étudiants. Le ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua,

une figure du gouvernement et du RPR, avait dénoncé les « professionnels de la déstabilisation, gauchistes et anarchistes de tout poil et de toutes nationalités ».

4. L'inspecteur de police est condamné à sept ans de prison pour homicide volontaire.

5. Cf., à titre d'illustration, la série *Oussekine* d'Antoine Chevrollier en quatre épisodes diffusée le 11 mai 2022 sur la plate-forme Disney+.

6. Voir l'excellent mémoire de Master 2 de Julien Bouquerelle, *Une captation en politique. Entre production et mise en scène de la resectorisation d'une crise : « l'affaire Malik Oussekine » et le champ politique*, sous la direction d'Antonin Cohen, Université Paris-Nanterre, 2019. On se reportera aussi à Patrick Bruneteaux, *Maintenir l'ordre : les transformations de la violence d'État en régime démocratique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996 et, d'une manière générale et entre autres, à Fabien Jobard, *Bavures policières : la force publique et ses usages*, Paris, La Découverte, 2002 ; Fabien Jobard et Jacques de Maillard, *Sociologie de la police : politiques, organisations, réformes*, Paris, Armand Colin, 2015 ; Jean-Marc Berlière et René Lévy, *Histoire des polices en France : de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde, 2011 ; Olivier Fillieule et Donatella Della Porta (dir.), *Police et manifestants : maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2006.

7. Dirigée par Yves Jouffa et qui avait constitué une Commission d'enquête présidée par son prédécesseur, un autre avocat, Henri Noguères.

8. Julien Bouquerelle reproduit le témoignage critique d'Amar Oussekine, l'un des deux frères de Malik Oussekine, contre Julien Dray et Harlem Désir, accusés de vouloir « manipuler l'association » (*op. cit.*, p. 130). Au contraire, les rôles d'Henri Leclerc et de la LDH, dans le soutien au Comité des familles et au combat pour la vérité, sont très positivement évoqués.

9. Se reporter, entre autres, aux rapports du député socialiste Pascal Popelin, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée d'établir un état des lieux et de faire des propositions en matière de missions et de modalités du maintien de l'ordre républicain, dans un contexte de respect des libertés publiques et du droit de manifestation, ainsi que de protection des personnes et des biens*, Assemblée nationale, 14<sup>e</sup> législature (n° 2794), 2015, 479 p. et de l'ancien ministre RPR de la Justice, Jacques Toubon, devenu Défenseur des droits, *Rapport sur le maintien de l'ordre au regard des règles de déontologie*, 2017, 116 p.